

Collectif national droits de l'Homme Romeurope :

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) – AMPIL (*Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement*) – ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – Association de solidarité avec les familles roumaines de Palaiseau – CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – CLASSES (*Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat*) – FNASAT-Gens du voyage – Hors la Rue – LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*) – Liens Tsiganes – MDM (*Médecins du Monde*) – MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM – Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de soutien Roms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne – Une famille un toit 44 – URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile- de-France*) Et les Comités de soutien de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de St Michel-sur-Orge ainsi que le Collectif de soutien aux familles roms du Val d'Oise, le Collectif roms des associations de l'agglomération lyonnaise et des Yvelines et le Collectif des sans papiers de Melun



Paris, le 29 septembre 2008

Le Préfet de l'Essonne ne peut agir hors la loi

Le collectif National Droits de l'Homme Romeurope avec l'Association de solidarité avec les familles roumaines de Palaiseau ont saisi Madame Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur et la Commission nationale de la déontologie de la sécurité, sur les faits particulièrement graves qui se sont déroulés lors de l'évacuation policière de 120 Roms du parking de Massy-Palaiseau le mercredi 17 septembre dernier.

Les témoignages recueillis sur le déroulement de cette opération démontrent que les initiatives de la Police nationale, sous l'autorité et la responsabilité du Préfet de l'Essonne, ont largement dépassé le cadre légal prévu pour ce type d'intervention et correspondent à un véritable bannissement des Roms d'une commune.

Précisément, l'accompagnement forcé des familles du terrain dont elles ont été évacuées vers la gare de Massy-Palaiseau, l'encadrement policier sur les quais et dans les rames du RER, l'interdiction de descente du train aux différentes gares jusqu'à celle de Corbeil-Essonne notamment, sont totalement inacceptables.

Ces faits scandaleux sont une violation flagrante des droits fondamentaux des Roms en portant atteinte à la liberté fondamentale d'aller et venir reconnue par la Constitution et les textes internationaux.

Le collectif Romeurope demande en conséquence à Madame la Ministre de l'Intérieur de prendre les mesures qui s'imposent, en tant qu'autorité de tutelle, face aux actes des autorités préfectorales de l'Essonne afin qu'ils ne demeurent pas impunis.

Le président de la SNCF a également été interpellé sur le comportement complice de ces agents.

Contact : Malik Salemkour (06-07-12-64-37)